

Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association UFC-Que Choisir de l'Ain le 31 mars 2021

L'Assemblée Générale de l'association UFC-Que Choisir de l'Ain s'est tenue le 31 mars 2021 à 15h à la Maison de la Culture et de la Citoyenneté à Bourg en Bresse.

A 15 heures, le président, Daniel Mesplès, ouvre la séance en remerciant les présents (32 adhérents) et les personnes qui ont transmis un pouvoir (47 pouvoirs). Il explique que le contexte sanitaire est responsable du caractère un peu austère de cette AG 2021 (aucune « personnalité » n'a été invitée cette année). Il rappelle que les décisions se prennent à la majorité absolue des membres présents ou représentés, à main levée sauf pour le renouvellement par tiers des membres du CA qui requiert un vote à bulletin secret.

Puis il propose que Christine Dumergue soit désignée présidente de séance. Il n'y a pas d'autre volontaire, **Christine Dumergue est désignée présidente de séance à l'unanimité.**

Christine Dumergue propose que Joëlle Boissy soit secrétaire de séance. Il n'y a pas d'autre volontaire, **Joëlle Boissy est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

1ère Résolution : approbation du procès verbal du 10 mars 2020

Christine Dumergue précise qu'aucune question ou remarque n'est parvenue à l'AL. Christine Dumergue met au vote à main levée l'approbation de ce procès verbal. Pas de question. **Vote : 0 abstention, 0 contre, le procès verbal est approuvé à l'unanimité.**

Christine Dumergue donne la parole au président pour la lecture du rapport d'activité pour l'année 2020 :

2ème Résolution : Le rapport moral et d'activité pour l'année 2020

1° Nous tenons notre assemblée générale pour la première fois au sein de cette Maison de la Culture et de la Citoyenneté toute neuve que nous avons investie avec grand plaisir en milieu d'année dernière, sans trop regretter les locaux devenus vétustes que nous occupions auparavant à la Maison de la vie associative ; ce déménagement sera donc l'événement de 2020 que je mettrai en exergue.

2° Notre association comptait, au 31 décembre 2020, **1003 adhérents** (contre 985 au 31 décembre 2019), nous avons donc atteint la barre symbolique des 1000 adhérents pour la première fois en 2020.

3° Nous comptons toujours **plus de 50 bénévoles** exerçant au sein de l'association différents types d'activités :

a - une « **cellule environnement** » qui a travaillé en 2020 sur des domaines aussi divers que les néonicotinoïdes, l'épandage des pesticides, les circuits courts, la préparation d'une conférence (à venir) sur le traitement des déchets de la CA3B, la réforme de la PAC, la qualité de l'air.

b - des **enquêteurs** qui, à la demande de notre fédération, ont investi les sujets suivants : la pêche durable, le respect des gestes barrières, le respect des restrictions de vente en grande surface lors du 2ème confinement

c - nous avons 10 **représentants des usagers** au sein des établissements de santé aindinois ; nous avons aussi des représentants des usagers à la Commission de surendettement, à la Chambre d'agriculture, à la Commission départementale d'aménagement commercial, à l'Association départementale pour l'information sur le logement, à la Communauté d'agglomérations du Grand bassin de Bourg-en-Bresse, dans plusieurs Commissions consultatives des services publics locaux, au Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, à la Commission locale des transports publics particuliers de personnes ; des bénévoles de l'UFC-Que Choisir de l'Ain nous représentent au conseil d'administration de l'AGLCA et dans les instances régionales Auvergne Rhône Alpes de l'UFC-Que Choisir.

d - nos **conseillères et conseillers litiges** ont traité 1456 dossiers (contre 960 en 2019, soit une progression de 51 %). En raison du contexte sanitaire, qui nous a empêchés la plupart du temps de recevoir les consommateurs en présentiel, la procédure du traitement des litiges en ligne (TLL) a été utilisée plus de 1200 fois (c'est à dire 2 fois plus que l'année dernière) ; comme les années précédentes, les litiges qui nous ont été soumis ont concerné le plus souvent la banque, les fournisseurs d'énergie, la téléphonie, l'automobile, les achats en ligne ; certains renvoient désormais plus ou moins directement au contexte sanitaire : annulations de voyages ou de réservations, fermetures de salles de sport...

e - et je m'en voudrais d'oublier ces précieux bénévoles que je qualifierais de « polyvalents », sur qui nous pouvons toujours compter pour des tâches administratives et pour l'organisation et la logistique de nos différentes activités.

A tous ces bénévoles, et à notre secrétaire Fabienne, je voudrais dire merci : si notre association a fait mieux que résister à la crise en 2020, c'est à eux qu'elle le doit.

4° Pour épauler les conseillers litiges, notre association s'est rapprochée de la **Clinique juridique** de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 : nous avons ainsi confié en 2020 aux étudiants et élèves avocats une dizaine de dossiers complexes que nous avons pris soin d'anonymiser et sur lesquels ils nous ont apporté leur expertise pour aider encore plus efficacement les consommateurs en difficulté.

5° Nous avons signé une convention de partenariat avec **Radio B** (que certains peut-être connaissent sous son ancienne dénomination de Tropiques FM) : chaque mois, des bénévoles de l'UFC-Que Choisir de l'Ain s'expriment à l'antenne pendant quelques minutes sur des thèmes concernant les consommateurs et les usagers aindinois. Cette chronique est diffusée sur les ondes le 3ème mardi du mois à 7H55, 8H55 et 12H55. On peut retrouver tous ces enregistrements sur le site internet de Radio B et sur notre propre site internet (ain.ufcquechoisir.fr) à la rubrique « Podcasts ».

6° Je rappelle que nous avons aussi signé, en 2020 (lors de notre dernière AG), une convention de partenariat avec le **Groupement de gendarmerie de l'Ain** : il est prévu dans ce cadre d'organiser conjointement des réunions publiques sur le thème des arnaques. La première de ces réunions s'est déroulée à Bourg-en-Bresse, le 15 octobre 2020.

7° Outre cette réunion publique conjointe avec le Groupement de gendarmerie de l'Ain, nous avons organisé 2 **conférences-débats** : la première, sur les infections nosocomiales, le 24 janvier 2020, qui a connu un succès notable. La seconde sur les perturbateurs endocriniens, le 10 septembre 2020, a réuni un public plus clairsemé, contexte sanitaire oblige ; mais ce public n'a pas regretté sa présence, compte tenu de la qualité de l'orateur et de la richesse des échanges qu'il a suscités.

8° Au chapitre de la communication, signalons aussi que nous étions présents, le 12 septembre, à la **Rentrée des associations à Bourg-en-Bresse** ; notre stand, bien placé à l'entrée du forum, a connu malgré la chaleur un vif succès et nous a permis de répondre à de nombreuses demandes de renseignements.

9° Et puisqu'il est impossible de parler de nos activités en 2020 sans faire allusion à la pandémie que nous subissons, signalons que celle ci nous a amenés, hélas, à mettre en sommeil une grande partie de l'année nos **12 antennes** dans le département dont 4 avaient été créées début 2020 : Peronnas, Priay, Chatillon sur Chalaronne, Lagnieu.

10° Concernant **la formation** de nos bénévoles, il faut reconnaître que 2020 aura été une année bien pauvre : en raison du contexte sanitaire, les différentes formations en présentiel prévues au niveau régional ont été annulées. En interne, notons cependant qu'un de nos bénévoles conseiller litiges a pu prodiguer en septembre 2020 à ses collègues volontaires une formation de 3 demi journées consacrée à l'utilisation de notre logiciel maison Gestal.

11° Nous restons bien entendu en relation étroite avec notre **fédération nationale UFC-Que Choisir** : elle a tenu son assemblée générale les 13 et 14 novembre 2020 et deux délégués de notre association locale ont participé à cet événement en visioconférence. Dans le même ordre d'idée, nous prenons part aux travaux de l'**Union régionale Auvergne Rhône Alpes** de l'UFC-Que Choisir dont deux de nos bénévoles sont membres du conseil d'administration.

12° Enfin, je voudrais terminer en rappelant que nous faisons vivre **un site internet, une page Facebook, un compte twitter, et une revue en ligne « Lettre Ain Conso »** dont 4 numéros ont été diffusés en 2020, accessibles à tout public sur notre site internet (ain.ufcquechoisir.fr).

Daniel Mesplès redonne la parole à Christine Dumergue pour passer au vote à main levée pour l'approbation de ce rapport moral. Pas de question. **Vote : 0 abstention, 0 contre, le rapport d'activité 2020 est approuvé à l'unanimité.**

Christine Dumergue redonne la parole au président pour la **lecture du rapport d'orientation** pour l'année 2021 :

3ème Résolution : Le rapport d'orientation pour 2021

Si nous n'avons pas à rougir de ce qui a été fait en 2020, qu'en sera t il en 2021 ? Il est bien difficile de se prononcer, vu le contexte sanitaire auquel nous sommes confrontés et qui nous impacte fortement. Nous voulons rester confiants et dynamiques.

1° En premier lieu, nous souhaiterions ré ouvrir au plus vite chacune de nos 12 antennes et pouvoir y accueillir les consommateurs en **présentiel**. Tant que ce ne sera pas possible, nous continuerons à travailler en **distanciel** sachant que, de toutes façons, le traitement des litiges en ligne est une procédure qui est appelée à prendre de l'ampleur au fil des années. Nos conseillers ne sont pas tous formés à ce mode de relation avec les consommateurs et ne souhaitent d'ailleurs pas tous travailler ainsi. Mais pour les volontaires, et notamment pour les nouveaux venus, nous nous efforcerons d'être facilitateurs.

2° Pour rendre plus performante encore l'aide que nous apportons aux aindinois confrontés à un litige de consommation, nous voulons renforcer notre collaboration avec la **Clinique juridique de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3**. Une convention de partenariat a été signée solennellement avec le Doyen de la faculté le 28 janvier 2021. En vertu de cette convention, nous soumettons aux étudiants et aux élèves-avocats, chaque semaine hors périodes de vacances universitaires, 2 dossiers complexes sur lesquels ils travaillent pendant 14 jours avant de nous donner un avis validé par leurs enseignants. Pour nous, l'intérêt est évident, il est de disposer d'une expertise universitaire afin d'aider les consommateurs en difficultés. Pour les étudiants, il s'agit en somme de « travaux pratiques » dont ils sont manifestement friands. Une autre facette de la convention n'a encore jamais été appliquée, compte tenu des mesures sanitaires en vigueur : elle prévoit, lorsque les contraintes actuelles seront levées, que nous accueillions 2 étudiants en nos murs, une journée par mois hors périodes de vacances universitaires ; ils assisteront le matin à une de nos permanences, l'après-midi à une réunion d'échanges entre nos conseillers-litiges. Ces deux étudiants seront dédommagés de leurs frais de déplacements sur justificatifs : prise en charge par nous-mêmes du prix de l'aller-retour Lyon/Bourg-en-Bresse tarif SNCF 2ème classe étudiant.

3° Dès que le contexte sanitaire le permettra, nous organiserons à nouveau des **conférences-débats** ; notez déjà, dans le cadre de notre partenariat avec le Groupement de gendarmerie de l'Ain, un projet de réunion publique sur les arnaques le 27 mai à Oyonnax. Et sachez que le projet de notre cellule environnement d'organiser une conférence sur le traitement des déchets en partenariat avec Organom et la Communauté d'agglomérations du Bassin de Bourg-en-Bresse est toujours sur les rails.

4° Et bien évidemment, nous ne lâcherons rien de nos **chantiers en cours** que j'ai détaillés tout à l'heure en vous présentant notre rapport d'activités 2020. Je pense entre autres à notre partenariat avec Radio B, à nos enquêtes, à nos représentants des usagers au sein de différentes structures du département (notamment établissements de santé), à nos efforts de communication par l'intermédiaire de notre site internet (ain.ufcquechoisir.fr), de notre page Facebook, de notre compte Twitter, de notre revue en ligne Lettre Ain Conso.

Daniel Mesplès redonne la parole à Christine Dumergue pour passer au vote à main levée du rapport d'orientation. Pas de question. **Vote : 0 abstention, 0 contre, le rapport d'orientation pour 2021 est approuvé à l'unanimité.**

Christine Dumergue donne la parole au Trésorier Marc Gai-Miniet pour le rapport financier 2020.

4ème Résolution : Le rapport financier 2020

Le trésorier rappelle les événements 2020 qui ont influencé les comptes de l'association : la pandémie qui nous a obligés à fermer toutes nos permanences, la suppression totale des aides de l'État pour notre salariée à partir d'avril 2020, notre déménagement dans les nouveaux locaux de la MCC avec des modifications dans notre fonctionnement. Ainsi un certain nombre de charges ont augmenté, d'autres ont diminué, le nombre d'adhérents ayant augmenté, la trésorerie de l'association est à un niveau supérieur au prévisionnel. Le montant total des charges s'élève à 35030€, celui des recettes à 38526€, l'exercice comptable finit avec un excédent.

COMPTE DE RÉSULTAT - Exercice 2020 - UFC-Que choisir de l'Ain

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|--|------------------|-------------------------------------|------------------|
| INTITULÉ | MONTANT | INTITULÉ | MONTANT |
| 604 Achats d'études et prestations de services | 50,007072 | Ventes matériel | 5,00 |
| 605 Achats de matériel et équipements | 32,987073 | Ventes aux Membres | 286,00 |
| 6063 Fournitures d'entretien et petit équipement | 144,16730 | Etat Ministères | 1775,56 |
| 6064 Fournitures administratives | 233,63746 | Subvention DDCS | 3500,00 |
| 607 Achats | 216,72750 | Cotisations membres | 16464,10 |
| 611 Sous traitance générale | 576,72754100 | Dons | 2944,90 |
| 6111 Photocopies | 68,23754120 | Remboursement de frais | 181,37 |
| 6112 Affranchissements | 1162,96756 | Parts Fédérales | 12381,10 |
| 6113 paies | 285,95758 | Produits divers | 44,00 |
| 6131 Locations matriel audio | 905,70761 | Produits financiers | 944,02 |
| 6132 Location photocopieur/scanner | 949,78 | | |
| 6133 Location salles | 336,70 | | |
| 6134 Location Bureaux | 1340,94 | | |
| 616 Assurance | 481,59 | | |
| 618 Documentation | 241,02 | | |
| 6181 Abonnement préférentiel | 209,00 | | |
| 622 Honoraires | 296,20 | | |
| 623 Publicité, publications | 417,60 | | |
| 625 Déplacements, missions et réceptions | 901,90 | | |
| 6261 Frais Postaux | 1705,83 | | |
| 6262 Télécommunications | 1178,10 | | |
| 627 Frais bancaires | 151,20 | | |
| 628 Divers | 43,05 | | |
| 641 Rémunération du Personnel | 14465,10 | | |
| 6451 Cotisations URSSAF Patronales | 3178,00 | | |
| 6453 Cotisations retraite prévoyance | 182,96 | | |
| 647 Médecine du Travail | 103,20 | | |
| 648 Autres charges de personnel | 794,16 | | |
| 650 Cotisations autres assos | 340,50 | | |
| 6501 Parts Fédérales | 3910,20 | | |
| 651 Frais Enquetes | 126,90 | | |
| TOTAL DÉPENSES | 35030,98 | TOTAL RECETTES | 38526,05 |
| RÉSULTAT : | 3 495,07 | | |
| 86 Contributions volontaires en nature | 37 150,0087 | Contributions volontaires en nature | 37 150,00 |
| TOTAL | 75 676,05 | TOTAL | 75 676,05 |

Marc Gai-Miniet redonne la parole à Christine Dumergue qui demande à l'assemblée s'il y a des questions. Il s'ensuit un échange constructif avec les présents ; qu'est ce que la valorisation des bénévoles ? quels sont les moyens utilisés par l'association pour se faire connaître et conserver ses adhérents ? Les recettes sont-elles suffisantes ?... Christine Dumergue demande voter ce quitus pour cette gestion : **0 abstention, 0 contre, le quitus est approuvé à l'unanimité.**

Christine Dumergue redonne la parole au Trésorier pour le budget prévisionnel 2021.

5ème Résolution : Le budget prévisionnel 202

Marc Gai-Miniet explique que ce budget a été établi simplement avec des dépenses maintenues au niveau actuel (35178€) et des recettes prévoyant 100 adhérents supplémentaires, et en minorant les subventions (34910€).

| Budget Prévisionnel 2021 - UFC-Que choisir de l'Ain | | | | | |
|---|---|-----------------|----------|-------------------------------------|-----------------|
| DÉPENSES | | | RECETTES | | |
| | INTITULÉ | MONTANT | | INTITULÉ | MONTANT |
| 604 | Achats d'études et prestations de services | 50,00 | 7061 | Ventes aux Membres | 200,00 |
| 605 | Achats de matériel et équipements | 1000,00 | 7062 | Cotisations membres | 18500,00 |
| 6063 | Fournitures d'entretien et petit équipement | 50,00 | 7071 | Dons | 3000,00 |
| 6064 | Fournitures administratives | 200,00 | 7072 | Remboursement de frais | 150,00 |
| 607 | Achats | 50,00 | 7073 | Parts Fédérales | 13000,00 |
| 611 | Sous traitance générale | 200,00 | 708 | Produits divers | 50,00 |
| 6111 | Photocopies | 100,00 | | | |
| 6112 | Affranchissements | 3000,00 | | | |
| 6113 | paies | 300,00 | | | |
| 6131 | Locations matériel audio | 900,00 | | | |
| 6132 | Location photocopieur/scanner | 750,00 | | | |
| 6133 | Location salles | 400,00 | | | |
| 6134 | Location Bureaux | 1600,00 | | | |
| 616 | Assurance | 248,00 | | | |
| 618 | Documentation | 250,00 | | | |
| 6181 | Abonnement préférentiel | 165,00 | | | |
| 622 | Honoraires | 300,00 | | | |
| 625 | Déplacements, missions et réceptions | 500,00 | | | |
| 6262 | Télécommunications | 600,00 | | | |
| 627 | Frais bancaires | 170,00 | | | |
| 641 | Rémunération du Personnel | 14500,00 | | | |
| 6451 | Cotisations URSSAF Patronales | 3200,00 | | | |
| 6453 | Cotisations retraite prévoyance | 800,00 | | | |
| 647 | Médecine du Travail | 105,00 | | | |
| 648 | Autres charges de personnel | 800,00 | | | |
| 650 | Cotisations autres assos | 340,00 | | | |
| 6501 | Parts Fédérales | 4500,00 | | | |
| 651 | Frais Enquetes | 100,00 | | | |
| | TOTAL DÉPENSES | 35178,00 | | TOTAL RECETTES | 34910,00 |
| | RÉSULTAT : | -268,00 | | | |
| 86 | Contributions volontaires en nature | 38000,00 | 87 | Contributions volontaires en nature | 38000,00 |
| | TOTAL | 72910,00 | | TOTAL | 72910,00 |

La parole est redonnée à Christine Dumergue qui demande s'il y a des questions. Pas de question. **Vote : 0 abstention, 0 contre, le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.**

Christine Dumergue redonne la parole à Daniel Mesplès pour aborder le montant des cotisations en 2022 :

6ème Résolution : Le montant des cotisations 2021

1° **Statutairement**, l'assemblée générale fixe chaque année le montant de la cotisation annuelle ; elle a la possibilité de fixer des cotisations à des tarifs spécifiques en considération de situations particulières.

2° En mars 2020, l'assemblée générale, a autorisé le conseil d'administration à augmenter légèrement le tarif des cotisations à partir du 1^{er} janvier 2021 si, au 30 octobre 2020, l'évolution de notre trésorerie s'avérait préoccupante. Il se trouve que l'état de notre trésorerie, depuis lors, n'a jamais été inquiétant et nous n'avons donc pas utilisé cette faculté. Ainsi que vous l'a dit notre trésorier il y a quelques instants, la situation reste actuellement saine et ne soulève aucune inquiétude pour l'avenir. C'est pourquoi nous vous proposons de ne pas changer le montant de nos **cotisations pour l'année 2022** (à savoir : 35 euros pour le tarif normal primo adhésion ; 32 euros pour le renouvellement d'adhésion ; 15 euros pour le tarif étudiant ; 5,7 euros pour l'adhésion solidaire ; 10 euros pour le tarif deuxième adhérent). Ces tarifs sont donc inchangés depuis 2011.

3° Par ailleurs, je rappelle que l'assemblée générale, en mars 2020, nous a autorisés à délivrer des **adhésions gratuites pour un an à certains étudiants de la fac de droit** ; il s'agit, j'en ai parlé tout à l'heure, de ces étudiants qui viendraient à tour de rôle, 1 fois par mois, assister à une de nos permanences le matin et à une réunion d'échanges entre nos conseillers-litiges l'après-midi. Ceci leur conférerait un statut de bénévole en vertu duquel ils seraient couverts par notre assurance lors de leur présence en nos locaux. Cette disposition n'a jamais été mise en œuvre en raison des circonstances sanitaires. Nous demandons toutefois à l'assemblée générale de la reconduire pour l'année scolaire 2021-2022, ce qui nous permettrait de la mettre en application à la prochaine rentrée si les contraintes sanitaires étaient levées.

Daniel Mesplès redonne la parole à Christine Dumergue qui demande à l'assemblée si ces propositions soulèvent des questions. Un débat s'engage pour savoir s'il convient ou non de maintenir à leur niveau actuel les cotisations en 2022. Les arguments pour ne pas augmenter les cotisations sont nombreux : la crise économique risque de pénaliser certains adhérents, la trésorerie actuelle nous laisse de la marge, toute augmentation - fût ce de 1 euro - risque de générer des départs d'adhérents, et pour finir un adhérent souligne qu'en cas de difficultés de trésorerie il y aurait la possibilité de faire un appel à dons (les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de leur montant dans la limite de 20 % du revenu imposable). A l'issue de ces échanges, Christine Dumergue propose à l'assemblée de voter pour chacune des 2 propositions :

- ne pas changer le montant des cotisations pour 2022 : **0 abstention, 0 contre, cette proposition est approuvée à l'unanimité**
- reconduire pour la prochaine année universitaire l'adhésion gratuite (pour un an) pour les étudiants de la fac de droit venant 1 fois par mois dans nos locaux : **0 abstention, 0 contre, cette proposition est approuvée à l'unanimité.**

7ème Résolution : renouvellement et élection des administrateurs

Christine Dumergue annonce la résolution suivante : "renouvellement du Conseil d'administration" et indique que, statutairement, 1/3 du CA doit être renouvelé. Sur nos 13 administrateurs actuels, trois sont arrivés au terme de leur mandat de 3 ans (Michel Bost, Marc Gai-Miniet, Henri Piney) ; une administratrice souhaite mettre fin à ses fonctions (Marie France Nevoret) ; enfin, un administrateur remet son mandat en jeu (Pascal Chenot) ; nous avons donc bien 5 sortants (le tiers du conseil d'administration). Christine Dumergue annonce ensuite les candidatures : 3 sortants se représentent (Michel Bost, Pascal Chenot, Marc Gai-Miniet), il n'y a pas d'autre candidature. Christine Dumergue rappelle qu'un texte de présentation de chacun des candidats est affiché dans la salle. Christine Dumergue propose que Michel Bost soit responsable du dépouillement et demande 2 scrutateurs volontaires dans la salle. Mme Découz Elisabeth et M. Schmitt Jean-Yves acceptent d'être scrutateurs.

Pendant le déroulement du scrutin, Daniel Mesplès remercie de leur travail les administrateurs sortants. Puis des vidéos sur les actions de Que Choisir sont projetées en attente des résultats des élections.

Après quoi Christine Dumergue annonce les résultats : **79 bulletins valides, 0 bulletin nul, sont élus : Michel Bost 79 voix, Marc Gai-Miniet 79 voix, Pascal Chenot 79 voix.**

La séance est levée à 16h.